ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

congés payés

Question écrite n° 36183

Texte de la question

M. Jacques Remiller * souhaite attirer l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales au sujet de la situation des entreprises du paysage. En effet, lors de l'étude du projet de loi relatif au développement des territoires ruraux, un amendement sur source d'équité sociale pour les entreprises du paysage et de simplification administrative, a été adopté le 17 décembre dernier, par la commission des affaires économiques de l'Assemblée nationale. Cependant, au cours de la discussion du projet de loi en séance le 22 janvier dernier, l'amendement a été retiré, suite à un engagement du ministère de l'agriculture de publier un décret censé régler la question avant la fin du premier trimestre 2004. Néanmoins, aujourd'hui 12 mars, rien n'indique une avancée significative en ce sens, à la grande inquiétude des entrepreneurs du paysage. Il souhaiterait connaître sa position à ce sujet et savoir s'il compte respecter l'échéance de son engagement.

Texte de la réponse

Les difficultés évoquées sont réelles, c'est pourquoi il est apparu nécessaire de les régler le plus rapidement possible. La question a donc été abordée lors de la discussion du projet de loi relatif au développement des territoires ruraux au Parlement. Un amendement déposé au Sénat a été adopté avec un avis favorable du Gouvernement. Le nouvel article 10 bis A de la loi crée un article L. 223-18 dans le code du travail qui exclut les entreprises ayant une activité exclusive ou principale de paysage de l'affiliation aux caisses de congés payés du bâtiment et des travaux publics.

Données clés

Auteur : M. Jacques Remiller
Circonscription : Isère (8e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 36183
Rubrique : Travail
Ministère interrogé : agriculture, alimentation et pêche
Ministère attributaire : agriculture, alimentation et pêche

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 23 mars 2004, page 2158
Réponse publiée le : 26 octobre 2004, page 8336